

DIRECTIVES INTERCLUBS AVB 2011-2012 :

Concernent la 5^{ème} ligue AVB (groupes n^{os} 501 et 502)

L'établissement du calendrier des rencontres

La liste des rencontres à disputer se trouve sur le site Internet de Swiss Badminton. Les dates fixes indiquées sur le site de Swiss Badminton ne sont pas valables pour la 5^{ème} ligue AVB. Un calendrier propre à l'AVB est joint à ces directives. Les dates et heures des rencontres sont à fixer par l'équipe recevante pendant la semaine fixe correspondant au numéro du tour. Dans ce cas-là, l'accord de l'équipe visiteuse n'est pas nécessaire.

S'il n'est vraiment pas possible de jouer pendant la semaine fixe, il faut à ce moment-là obtenir l'accord de l'équipe visiteuse, puis l'accord du responsable IC. On veillera entre autres à ce qu'aucune équipe ne dispute 2 matches la même semaine.

Le calendrier doit être complété sur le site de Swiss Badminton avant le 15 août 2011.

Les modifications du calendrier des rencontres

Des changements de dates peuvent intervenir en cours de saison à condition que les 2 équipes soient d'accord et que la nouvelle date soit fixée avant la date limite à laquelle la rencontre doit se disputer. Une fois que les équipes se sont mises d'accord, l'équipe recevante demande son accord au responsable IC, qui, le cas échéant, change la date sur le site de Swiss Badminton.

La communication du résultat des rencontres

Le club recevant a l'obligation d'annoncer le résultat sur le site Internet de Swiss Badminton, et ce dans les 48 heures suivant la rencontre. En cas de difficultés, avertir le responsable IC par mail.

Le club visiteur contrôle le résultat annoncé.

Le résultat est validé si aucune remarque n'est faite au responsable IC dans les 10 jours qui suivent la date de la rencontre.

Les cas où une équipe est incomplète

S'il manque un joueur ou une joueuse dans une équipe, la rencontre se dispute malgré tout, avec les adaptations suivantes :

- S'il manque une joueuse, le double dames est perdu par l'équipe incomplète. L'équipe complète choisit, entre le simple dame et le double mixte, le deuxième match perdu. La joueuse absente est inscrite sur la feuille de match comme ne s'étant pas présentée pour ces 2 matches (nicht angetreten).
- S'il manque un joueur, un simple messieurs est perdu par l'équipe incomplète. L'équipe complète choisit, entre le double messieurs et le double mixte, le deuxième match perdu. Le joueur absent est inscrit sur la feuille de match comme ne s'étant pas présenté pour ces 2 matches (nicht angetreten).

Les équipes qui se présentent avec plus d'un joueur manquant, perdent la rencontre par wo.

Si les 2 équipes sont incomplètes, les 2 équipes perdent la rencontre par wo.

Dans tous les cas où une équipe est incomplète, il y a obligation avant la rencontre d'avertir par mail le responsable IC et par téléphone le responsable de l'équipe adverse.

Les finales et matches de classement

Le championnat de 5^{ème} ligue se termine par des rencontres de classement qui opposent dans un premier temps :

- 1^{er} groupe 501 contre 2^{ème} groupe 502 (chez 1^{er} groupe 501)
- 1^{er} groupe 502 contre 2^{ème} groupe 501 (chez 1^{er} groupe 502)

Ensuite, finale des vainqueurs pour la 1^{ère} place et le titre de champion vaudois de 5^{ème} ligue, et finale des perdants pour la 3^{ème} place (chez l'équipe ayant obtenu le meilleur résultat lors des 2 rencontres croisées ci-dessus).

D'autres matches de classement opposeront en matches aller et retour :

- 3^{ème} groupe 501 contre 3^{ème} groupe 502
- 4^{ème} groupe 501 contre 4^{ème} groupe 502

Enfin petit championnat pour les trois derniers :

- 5^{ème} groupe 501 contre 5^{ème} groupe 502
- 5^{ème} groupe 502 contre 6^{ème} groupe 501
- 6^{ème} groupe 501 contre 5^{ème} groupe 501

Responsable IC AVB :

HOYOIS Pascal
Chemin des Aveneyres 35
1806 ST-LEGIER
021 943 17 45
hoyois.pascal@sunrise.ch